



EXTRAIT N°111/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Président
Contrôle de légalité
RECULE

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

01 DEC. 2023

Date de la
convocation :
Le 20 novembre
2023

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents 22
Procurations 4
Absents 5
Excusés 2

En cours de Séance :

Présents 24
Procurations 4
Absents 3
Excusés 2

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de novembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, NAPOLY Raymond

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. ROSELET Jean-Christophe, M. BERNABE Cédric, M. THELESTE Johan, M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARIN Jocelyne, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José M. ATHANASE Rémy, Mme FRANCOIS Francine, M. ADELAIDE Michel M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : M. CRETINOIR Joël (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane, Mme MENCE Marielle (procuration à M PALIX Pierre), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M. SAINT-HONORE Laurent (procuration à M. ATHANASE Rémi).

ABSENTS NON EXCUSES : M. DELPHIN Laurent, M. FERDINAND Thierry.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée Mme Valentine CILPA (DGSA), Mme DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. José SOUNDOUNOM (DUPRU), Mme VAUTOR Muriel (DAEDD), M. GERALD Francis (DAPI)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**« LA NUIT DES ETOILES JOSEPHINES » : CEREMONIE DE REMISE
DE RECOMPENSES DES SPORTIFS JOSEPHINS
PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DES DEPENSES**

Le Maire expose :

La Ville de SAINT JOSEPH, Terre de Sport et de Champions, organise dans le cadre de son programme d'activités, une cérémonie de remise de récompenses en faveur des sportifs et dirigeants associatifs, qui se sont distingués tout au long de la saison 2022/2023.

La 2ème édition de cette manifestation intergénérationnelle intitulée « Nuit des Etoiles Joséphines » se déroulera le samedi 09 décembre 2023 au hall des sports Georges CHATENAY RIVAUDAY.

Cet évènement a pour objectif de :

- Récompenser le bénévolat, l'effort individuel et collectif ;
- Densifier et redynamiser le tissu associatif local ;
- Honorer les anciennes gloires de la cité ;
- Resserrer et développer le lien social et solidaire.

La Municipalité porte un réel intérêt au. En sus des subventions importantes allouées à ses associations, elle accentue ses actions de développement de la discipline sportive par :

- L'aménagement et la mise en conformité des équipements sportifs sur l'ensemble de son territoire ;
- La formation ;
- La pratique du sport de compétition, du sport santé loisirs et sociales
- des dispositifs d'insertion par le sport.

Une trentaine trophées ont été remis aux sportifs joséphins lors de la précédente « Nuit des Etoiles Joséphines » dans les catégories suivantes :

- champions ;
- vice-champions à titre collectif ou individuel ;
- joueurs ayant exercé en qualité de président, entraîneur, ou à la création d'un club ;
- joueurs ou dirigeants ayant marqué l'histoire de la cité sur le plan national ou international ;
- des trophées spéciaux ;
- meilleur jeune et espoirs.

Cette année encore, la ville souhaite honorer chaque athlète qui, par la réalisation de sa performance a mis en lumière la collectivité joséphine.

L'organisation d'un tel évènement implique nécessairement un budget important estimé à **12 316,80 €** (Douze milles trois cents seize euros et quatre-vingt centimes).

.....

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'APPROUVER la prise en charge par la ville des dépenses à hauteur de **12 316,80 €** (Douze milles trois cents seize euros et quatre-vingt centimes) engendrées pour l'organisation la 2^{ème} édition de « la nuit des étoiles Joséphines » qui se tiendra le samedi 09 décembre 2023.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 27 Novembre 2023

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Le Maire

Yan MONPLAISIR